



CROBGEL - SA230

Gel antiseptique hydro alcoolique bactéricide, fongicide, virucide

Gel à base d'alcool, au pH neutre, qui assure la décontamination des mains et qui contient un agent de protection.

S'utilise sans eau et ne nécessite pas d'essuie-mains (source de contamination).

Assure une hygiène parfaite des mains en toutes circonstances.

Prévient les risques d'infections nosocomiales et les toxi-infections alimentaires.

Testé sous contrôle dermatologique selon la réglementation en vigueur.

Conforme aux Normes EN1040, EN1276, EN1650 et EN14476.

Protection contre le Coronavirus Covid-19.



Conseil d'utilisation :

Appliquer la dose de gel (1ml) sur les mains et frotter jusqu'à ce que les mains soient sèches, ne pas rincer.

A utiliser régulièrement, les mains étant un véhicule de contamination microbienne reconnu.

A usage externe sur la peau saine. Rincer à l'eau en cas de contact avec les yeux. Arrêter l'usage si irritation.

Inflammable. Ne pas laisser à la portée des enfants.

Utilisateurs :

Milieu professionnel : toilettes, réfectoires, cuisines, vestiaires, téléphones, poignées de portes...

Agroalimentaire : charcuteries, boucheries, poissonneries, abattoirs...

Collectivités : cuisines, laboratoires, grandes surfaces, cantine, crèches...

Secteur médical : hôpitaux, cliniques, ambulances, pompiers, médecins...

Normes :

EN 1040 - Activité BACTERICIDE (temps de contact 5min).

EN 1276 - BACTERICIDE sur les souches Pseudomonas aeruginosa CIP 103467-
Escherichiae coli CIP 54-127, Staphylococcus aureus CIP 4-83 et SALMONELLA
choleraesuis ATCC 10708 à l'état pur (temps de contact 5min).

EN 1650 - FONGICIDE sur les souches Candida Albicans CIP 4872 et Aspergillus
niger ATCC 16404 à l'état pur (temps de contact 5min).

Réduction supérieure à 105 UFC/ml sur les souches référencées.

EN 14476+A2 dont H1N1 et coronavirus (temps de contact 30 secondes).



Règlementation :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Substance active biocide : Ethanol (CAS 64-17-5) 56% m/m. TP1.

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

DANGER. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont
pour but de vous conseiller rendant compte
notamment d'essais effectués avec un
souti constant d'objectivité mais sans
aucun engagement de notre part.